

Règlement du service "10 ans de garantie"

10 ans de garantie sur les produits Kinderkraft. Conditions de garantie :

1. Le garant est 4Kraft S.A.R.L. en tant que société à responsabilité limitée du droit polonais siégeant à Poznan, adresse du siège : ul. Tatrzańska 1/5, 60-413 Poznan, Pologne, inscrite au Registre National des Sociétés (KRS) tenu par le Tribunal de district de Poznan, numéro d'entrée au KRS : 0000378767, NIP (numéro d'identification fiscale) : PL 7811861679.
2. La présente garantie concerne les produits de marque Kinderkraft achetés et utilisés sur le territoire des états membres de l'Union Européenne, à l'exclusion des territoires d'outre-mer, notamment : les Açores, Madère, les îles Canaries, les départements d'outre-mer de la France, les îles Åland, Athos, Ceuta, Melilla, Helgoland, Büsingen am Hochrhein, Campione d'Italia et Livigno ainsi achetés et utilisés sur le territoire du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, à l'exclusion des territoires britanniques d'outre-mer, en particulier : les îles Falkland, les Bermudes et les îles Caïmans, (appelés plus loin : « produits »). La garantie est offerte aux consommateurs qui ont acheté les produits Kinderkraft pour usage privé (« titulaires de la garantie »). En plus de cette garantie limitée, sont d'application les revendications de la garantie légale.
3. Le garant donne une garantie sur les défauts de matériaux et défauts de fabrication des produits de la marque Kinderkraft sous réserve du respect des instructions d'exploitation fournies lors de la conclusion du contrat (garantie du fabricant).
4. Nonobstant la présente garantie, le consommateur dispose de droits de garantie légaux qui ne sont en aucun cas limités par la présente garantie.
5. La période de garantie du fabricant est de 10 ans et débute au moment de la livraison du produit à l'acquéreur.
6. Cette garantie de 10 ans comprend tous les produits de la marque Kinderkraft, à l'exception de matières textiles et d'accessoires.
7. Si un défaut de fabrication ou un défaut du matériau est détecté pendant la période de garantie, le produit sera réparé ou remplacé par un nouveau gratuitement, à la seule discrétion du garant.
8. La garantie du fabricant n'est pas transférable, par conséquent, seul le premier acheteur peut revendiquer ses droits à ce titre.
9. Les droits au titre de la garantie de 10 ans ne sont opposables que si l'acheteur remplit le formulaire disponible sur le site www.kinderkraft.com dans les 30 jours à compter de la date d'achat du produit. Au cours du processus d'inscription, l'acheteur doit fournir (envoyer) la preuve d'achat originale.
10. Si un défaut de fabrication ou de matériau est découvert pendant la période de garantie, une réclamation au titre de la garantie doit être soumise en remplissant le formulaire disponible sur le site www.kinderkraft.com Après l'envoi du formulaire, la réclamation de garantie est vérifiée par le service client. Les demandes sont traitées le plus rapidement possible. Le titulaire de la garantie est informé du numéro attribué à sa demande et reçoit des instructions sur la façon de procéder.
11. La garantie comprend le service « porte à porte ». Le transporteur réceptionne le produit défectueux auprès du titulaire de la garantie et le livre au service du garant. Après réparation, le produit est renvoyé au titulaire de la garantie. Ce service est gratuit.

12. Si le titulaire de la garantie envoie le produit défectueux à ses frais, il reçoit le remboursement du mode d'expédition le moins cher.
13. Le titulaire de la garantie est tenu de livrer le produit dans son emballage d'origine ou de remplacement, avec tous les accessoires (le cas échéant). Le titulaire de la garantie est responsable de tout dommage résultant de l'utilisation d'un emballage de remplacement ou d'une protection inadéquate du produit.
14. Les défauts révélés pendant la période de garantie seront supprimés gratuitement aussi vite que possible, mais au plus tard dans les 14 jours ouvrables suivant la réception physique du produit pour réparation par le service du garant, après quoi le produit sera remis au transporteur.
15. Le délai d'élimination des défauts conformément à l'al. 14 peut être prolongé du délai nécessaire à la livraison des pièces de rechange requises, mais en aucun cas il ne peut excéder 30 jours ouvrables. Dans de tels cas, le titulaire de la garantie sera informé de la prolongation du délai nécessaire à la réparation et de la date prévue d'élimination du défaut.
16. Le garant se réserve le droit de prolonger les délais mentionnés aux al. 14 et 15 en cas de force majeure.
17. Si la réparation requiert le remplacement des pièces, les éléments endommagés restent la propriété du garant. Les pièces de rechange utilisées peuvent être fabriquées par un autre fabricant, à condition qu'elles soient au moins équivalentes du point de vue technique.
18. Si le défaut signalé n'est pas couvert par la garantie, les frais de réparation sont à la charge du titulaire de la garantie. Avant toute action, le titulaire de la garantie sera alors informé du coût de la réparation, qui ne sera effectuée qu'avec son accord.
19. La garantie n'est pas applicable en cas de:
 - 1) Dommages cosmétiques, y compris, mais sans s'y limiter, les rayures, les bosses et les fissures dans le plastique, sauf si la panne est due à un défaut du matériau ou de fabrication;
 - 2) Dommages résultant d'une utilisation inappropriée ou d'un mauvais entretien, y compris, mais sans s'y limiter, les dommages mécaniques aux produits résultant d'une utilisation inappropriée ou d'un mauvais entretien;
 - a. Il convient de lire les instructions d'utilisation et d'entretien du produit contenues dans le guide de l'utilisateur;
 - 3) Dommages causés par un montage, une installation ou un démontage incorrect des produits et/ou des accessoires;
 - a. Il convient de lire les instructions d'utilisation et d'installation du produit contenues dans le guide de l'utilisateur;
 - 4) Dommages causés par la corrosion, les moisissures ou la rouille résultant d'un entretien, de soins et d'un stockage inappropriés;
 - 5) Dommages dus à l'usure normale ou à d'autres dommages résultant du vieillissement normal;
 - a. Ex: de déchirures ou de crevaisons des chambres à air des roues ; de dommages aux pneus ; de dommages à la bande de roulement ; de la décoloration des tissus suite à une utilisation mécanique (par ex. sur les joints et le revêtement des pièces mobiles);
 - 6) Dommages ou érosions dus au soleil, à la sueur, aux détergents, aux conditions de stockage ou aux lavages fréquents, etc.;
 - 7) Dommages causés par un accident, un abus, une mauvaise utilisation, un incendie, un contact avec un liquide, incidents de force majeure ou autre cause externe;
 - 8) Produits qui ont été modifiés dans le but de changer la fonctionnalité ou les paramètres de fonctionnement sans le consentement écrit de l'entreprise 4Kraft;

- 9) Produits dont un numéro de série quelconque a été supprimé ou déformé;
 - 10) Dommages causés par l'utilisation conjointement avec des composants ou des produits tiers, y compris, mais sans s'y limiter, les porte-gobelets, les parapluies, les réflecteurs et les cloches;
 - 11) Achat du produit auprès d'un revendeur non autorisé ; la liste des revendeurs autorisés se trouve ici;
 - 12) Achat de deuxième main ou en cas de possession par une personne autre que le propriétaire d'origine;
 - 13) Dommages causés par le transport ou le transbordement dans un aéronef.
20. La garantie ne couvre pas les réclamations concernant les paramètres techniques du produit, s'ils sont conformes aux instructions du garant ou à d'autres documents définissant les paramètres techniques du produit.
21. La garantie ne couvre pas les dommages indirects.
22. La présente garantie est régie par le droit polonais, sous réserve de l'exclusion de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (Convention on Contracts for the International Sale of Goods – CISG).
23. L'invalidité de toute disposition des présentes conditions générales n'affecte pas la validité des dispositions restantes.